# Arrêté ministériel portant approbation du Plan Particulier d'Urgence et d'Intervention (PPUI) DOVO Langemark-Poelkapelle du Gouverneur de la province de Flandre occidentale

* Date : 04-09-2017
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2017031068
* Auteur : SERVICE PUBLIC FEDERAL INTERIEUR

Le Ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
Vu l'article 9 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile ;
Vu l'arrêté royal du 16 février 2006 relatif aux plans d'urgence et d'intervention ;
Considérant le PPUI DOVO Langemark-Poelkapelle, soumis par le Gouverneur de la province de Flandre occidentale,
Arrête :
Article unique. Le PPUI DOVO Langemark-Poelkapelle du Gouverneur de la province de Flandre occidentale est approuvé à compter de l'entrée en vigueur de cet arrêté.
La partie adaptée du plan doit faire l'objet d'une nouvelle demande d'approbation.
Bruxelles, le 4 septembre 2017.
J. JAMBON